Image not found or type unknown

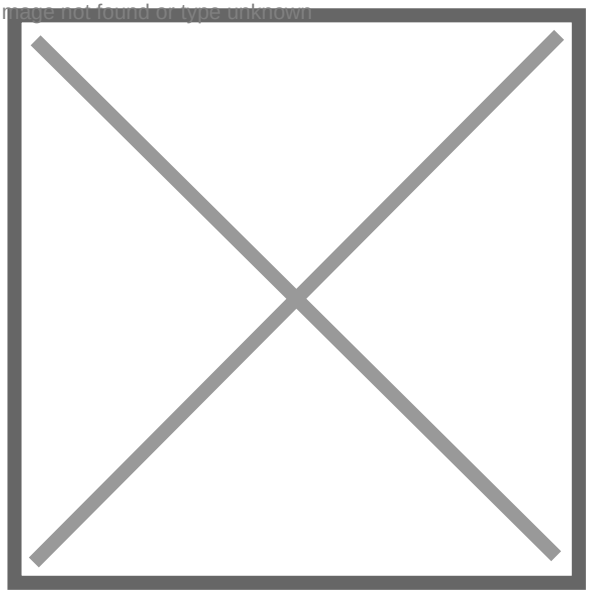

Peut-on obtenir des aides financières pour exporter à plusieurs ?

Par **Visiteur**, le **19/03/2007** à **09:41**

C'est effectivement possible!

Grâce aux regroupements, les entreprises pourront mutualiser des frais de prospection commerciale, répartir les risques et échanger les expériences tout en bénéficiant d'accompagnateurs compétents à l'international.
Par exemple : des consultants privés, des sociétés d'accompagnement à l'international (SAI), des chambres consulaires, des chambres françaises à l'étranger, des agences de développement économique local, des conseillers du commerce extérieur, des organisations professionnelles, etc.

De plus, des grandes entreprises ayant déjà une expérience à l'export ou disposant d'un service commercial à l'international pourront intégrer les groupements. Les PME bénéficieront ainsi de leurs méthodes et infrastructures dans le cadre d'un portage.

L'aide allouée est destinée à couvrir jusqu'à 50 % des dépenses engagées pour la constitution du groupement, la définition de sa stratégie d'exportation et sa mise en route.

Les entreprises souhaitant participer au programme devront se constituer en association ou GIE et harmoniser leurs politiques d'export en une stratégie commune.

Une fois le groupement constitué, la candidature sera examinée par un comité de sélection présidé par le Ministre des petites et moyennes entreprises et de l'artisanat et composé du Ministre du commerce extérieur et des partenaires de l'opération.

La date limite de remise des candidatures est fixée au 15 décembre 2006.

Patrick CUENOT
cyberpro

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés